

Catalogue de formation





Qui sommes-nous ?

L'ADEDS 60 est une association départementale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Agréée de Sécurité civile, elle est devenue un auxiliaire indispensable des pouvoirs publics.



Par son expérience et son expertise reconnues, l'ADEDS 60 est un acteur majeur de la formation, du secours et de l'aide aux populations. Elle forme des centaines de personnes dans l'Oise aux formations de base comme aux formations de formateurs.

Les formations à l'ADEDS 60

En qualité d'acteur de la Sécurité Civile, l'ADEDS 60 s'investit pleinement dans la prévention des accidents du quotidien notamment en formant les particuliers et entreprises aux Gestes Qui Sauvent.



Formation en entreprise et collectivité.



L'ADEDS 60 est habilitée INRS par sa fédération (FNEDS) pour dispenser des formations en entreprises et pour les collectivités.



Elle dispense des formations aux salariés afin de leur permettre de prévenir des dangers sur leurs lieux de travail et de porter secours aux victimes. Elle aide les entreprises à anticiper les risques et à améliorer le quotidien du personnel. L'ADEDS 60 est datadockée.

Formations grands publics.

L'ADEDS 60 propose à chaque citoyen de devenir sauveteur en se formant au PSC1 (Prévention et Secours Civiques).



Agréée pour l'enseignement, l'ADEDS 60 dispense des formations adaptées au public partout dans l'Oise.

A chaque instant, n'importe où, nous pouvons tous être confrontés à une situation où une vie est en danger. C'est pendant le temps que mettent les secours pour arriver que peut s'aggraver l'état de la victime, et c'est pendant ce laps de temps qu'il faut agir ! Et cela s'apprend.

Formations spécialisées.

Les secouristes de l'ADEDS 60 sont tous titulaires de formations spécialisées : Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1) et de niveau 2 (PSE 2). Ces formations seront également ouvertes au grand public en 2019.

Tous les bénévoles sont soumis à un maintien de leur acquis lors de formations continues annuelles.

D'autres formations permettent aussi aux bénévoles de développer d'autres compétences plus spécifiques telles que les formations incendie, gestes et postures, et habilitation électrique.



Nos références.

Depuis 10 ans,

Ils nous ont fait confiance !!!!





Organisation pédagogique.

La coordination nationale

Rôles :

- Coordonne la stratégie départementale en collaboration avec l'Equipe Pédagogique Nationale
- Ecrit les déroulés pédagogiques en fonction des textes réglementaires
- Encadre les formations de formateurs de formateurs et assure la veille réglementaire et pédagogique

Qualifications :

- Titulaire du Certificat de Formateur de Formateurs
- Titulaire du Certificat de Conception et Encadrement d'une Action de Formation et/ou dispose d'une expertise dans la formation et la pédagogie



Les directions départementales

Rôles :

- S'occupent de la planification interne
- Gèrent l'administratif nécessaire au bon fonctionnement des formations
- Assurent la communication
- Répondent aux sollicitations externes

Nos formateurs de formateurs

Rôles :

- Analysent les besoins de formation
- Elaborent les actions de formation à visées certificatives
- Encadrent l'équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation
- S'assurent de la qualification des formateurs et de leurs formations continues
- S'assurent que les formateurs appliquent les déroulés pédagogiques
- Veillent à la bonne gestion et à l'organisation des stages

Qualifications :

- Titulaires du certificat de Formateur de Formateurs ou titulaires du certificat de Conception et Encadrement d'une Action de Formation

Nos formateurs

Rôles :

- Animent la formation
- Appliquent les règles de communication de dynamique de groupe
- Utilisent les techniques pédagogiques appropriées
- Utilisent les outils pédagogiques avec pertinence

Qualifications :

Titulaires des certificats de compétences de formateurs relatifs aux formations qu'ils dispensent et sont à jour de formations continues relatives aux formations qu'ils dispensent.

Ils peuvent être accompagnés par des assistants de formation qui préparent le matériel, assistent le formateur dans les travaux en sous-groupe et jouent le rôle de victime. Ils doivent être titulaires de la formation sur lesquelles ils apportent leurs aides.

Nous animons systématiquement en les adaptant au public concerné.

Exemple : mise en situation liée à l'environnement de travail, approfondir les gestes sur enfant et bébé pour le domaine de la petite enfance.

En cas de besoin particulier, notre équipe pédagogique nous permet d'adapter nos formations à vos besoins.

Nos formateurs de formateurs concepteurs et encadrant de formation sont tout à fait en mesure de concevoir un déroulé prenant en compte la réglementation de vos besoins.

Nos formateurs auront ainsi un support de formation qu'ils pourront animer de façon structurée mais toujours avec la latitude d'utiliser les techniques adaptées aux besoins du groupe.



Sommaire des formations.

<u>Formations destinées aux acteurs</u>	Page	Code
Alerter, Masser/Insuffler, Défibriller	6	AMD
Les Gestes Qui Sauvent	8	GQS
Prévention et Secours Civiques de niveau 1	9	PSC 1
Recyclage Prévention et Secours Civiques de niveau 1	10	R PSC 1
Formation Ouverte à Distance de Prévention et Secours Civiques de niveau 1	11	FOAD PSC1
Formation Initiale de Sauveteur Secouriste du Travail	12	FI SST
Formation Initiale Allégée de Sauveteur Secouriste du Travail	13	FIA SST
Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail	14	MAC SST
Gestes et Postures	15	GEP
Prévention des Risques liés aux Activités Physiques Industries, Bâtiments et Commerces	16	PRAP_{IBC}
Maintien et Actualisation des Compétences Prévention des Risques liés aux Activités Physiques IBC	17	M_{AC} PRAP_{IBC}
Acteur Prévention Secours – Aide et Soins à Domicile	18	APS-ASD
Maintien et Actualisation des Compétences Acteur Prévention Secours – Aide et Soins à Domicile	19	M_{AC} APS-ASD
Formation Equipier de Première Intervention	20	EPI
Formation Equipier de Seconde Intervention	21	ESI
Equipier d'évacuation	22	EVAC
Habilitation électrique	23	H0B0
 <u>Formations destinées aux formateurs</u> 		
Pédagogie Initiale Commune de Formateur	24	PIC F
Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateurs de Premiers Secours Civiques	25	PAE FPSC
Formation Continue des formateurs de Premiers Secours Civiques	26	FC FPSC



AMD

Alerter, Masser/Insuffler, Défibriller

Objectifs :

- Répondre efficacement aux besoins de formation de tout public :
- Acquérir des connaissances essentielles à la prise en charge d'une victime présentant un arrêt cardiaque
 - Mettre en œuvre un Défibrillateur Automatisé Externe
 - Apprendre à appliquer les gestes de base de la réanimation cardio-pulmonaire

Cette formation permet d'appréhender l'utilisation d'un défibrillateur et être capable d'effectuer des compressions thoraciques.

Contenu de la formation :

- Qu'est-ce qu'un arrêt cardiaque ?
- Quelles sont les conséquences d'un arrêt cardiaque ?
- Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?
- Que faire devant un arrêt cardiaque ?
- Apprentissage sur l'utilisation d'un défibrillateur

Méthodes pédagogiques :

- Exposé interactif
- Démonstrations pratiques
- Ateliers d'apprentissages des gestes

Conditions de validation :

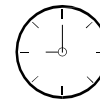
Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation



Code Formation :
AMD



Nombre de participants :
Non défini
Recommandation : 1 formateur pour 15 apprenants



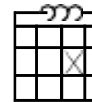
Durée :
35 à 55 minutes



Coût :
Nous consulter



Lieu de formation :
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :
8 jours minimum



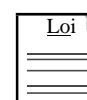
Pré-requis :
Âge minimum 10 ans



Formation continue :
Non obligatoire



Qualifications des formateurs :
Formateurs SST, PAE
PSC/PS,
Initiateurs+Professionnels de la santé



Textes officiels :
Décret du 4 mai 2007
Recommandations sur l'arrêt cardiaque et l'utilisation du DAE de la DGSCGC



Différences GQS/PSC 1 et SST.



Gestes Qui sauvent

Pour qui ?

Cette initiation de 2 heures est à destination d'un public curieux qui souhaite acquérir les gestes de secours d'urgences les plus élémentaires. C'est une première étape vers l'apprentissage des gestes de secours de la vie quotidienne qui sont abordés au PSC 1.

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Pour qui ?

Cette formation de 7 heures reprend les différentes situations que l'on peut rencontrer dans la vie de tous les jours.

Le PSC 1 est sanctionné d'un certificat de compétence qui est reconnu au niveau national et sert de pré-requis dans un grand nombre de formations ou concours (professeur des écoles, taxi, VTC,...).



Sauveteur Secouriste du Travail

Pour qui ?

Le SST est une formation gérée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) afin de fournir aux salariés et aux dirigeants une formation en prévention et en secours au plus proche de leurs situations de travail.

Cette formation répond au cadre réglementaire qui impose aux dirigeants de former au moins une partie de leurs salariés aux gestes de secours et à initier un esprit de prévention au sein de la société.

Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux, cette formation se veut personnalisée aux métiers de chacun afin d'enrichir les compétences de vos salariés.



GQS

Les Gestes Qui Sauvent

Objectifs :

Être capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence adaptés
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Cette formation permet, en 2 heures, d'apprendre les premiers gestes à effectuer pour les situations les plus graves de la vie courante.

Contenu de la formation :

- Accueil et présentation
- Protection (dont l'attaque terroriste)
- Alerte
- Conduite à tenir face à un saignement abondant
- Les positions d'attente en cas de traumatisme
- Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas
- Compressions thoraciques avec utilisation du défibrillateur
- Victime qui a perdu connaissance et qui respire
- Conclusion

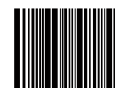


Méthodes pédagogiques :

- Exposé interactif
- Démonstrations pratiques
- Ateliers d'apprentissages des gestes

Conditions de validation :

A l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire qui a suivi intégralement la formation



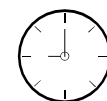
Code Formation :

GQS



Nombre de participants :

1 formateur pour 10 apprenants



Durée :

2 heures



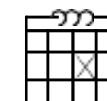
Coût :

Nous consulter



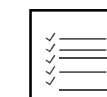
Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

8 jours minimum



Pré-requis :

Âge minimum 10 ans



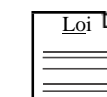
Formation continue :

Non obligatoire



Qualifications des formateurs :

Formateurs SST, PAE
PSC/PS,
Initiateurs+Professionnels de la santé



Textes officiels :

Circulaire du 30/12/2015
Guide pédagogique et technique de la DGSCGC



PSC 1

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Objectifs :

Faire acquérir à toute personne, les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile.

Elle sera capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. En particulier, elle doit être capable :

- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour elle-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- D'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté.
- De réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à :
 - Une obstruction des voies aériennes
 - Un saignement abondant
 - Une personne inconsciente qui respire
 - Une personne en arrêt cardiaque
 - Un malaise
 - Un traumatisme

Cette formation permet, en 1 journée, d'apprendre les principaux gestes de secours à effectuer face aux accidents de la vie courante.

Contenu de la formation :

Accueil et présentation de la formation et des participants

Alerte aux populations et protection du citoyen

Hémorragie externe

Obstruction des voies aériennes

Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas

Victime qui a perdu connaissance et qui respire

Malaise

Plaies

Brûlures

Traumatismes

Conclusion

Méthodes pédagogiques :

Remue ménage pédagogique

L'étude de cas d'amorçage

Exposé interactif

Démonstrations pratiques

Atelier d'apprentissage du geste et du matériel

Le cas concret

Conditions de validation :

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissages pratiques et participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application.



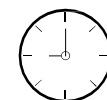
Code Formation :

PSC 1



Nombre de participants :

Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur



Durée :

7h00 minimum de face à face pédagogique



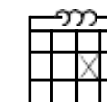
Coût :

Nous consulter



Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

8 jours minimum



Pré-requis :

Âge minimum 10 ans



Formation continue :

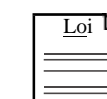
Non obligatoire



Qualifications des formateurs :

Formateurs PSC 1

PAE FPSC



Textes officiels :

Circulaire du 30/12/2015

Guide pédagogique et technique de la DGSCGC



R PSC 1

Recyclage PSC 1

Objectifs :

Le programme a pour objectif principal l'entretien des connaissances acquises lors de la première formation ainsi que l'introduction de nouvelles connaissances relatives aux principales évolutions rencontrées dans le domaine depuis la dernière séance de formation. Dans ce sens, le recyclage permet de revoir en intégralité tous les modules proposés par la formation initiale

Contenu de la formation :

Protection
 Alerte
 L'étouffement
 Le saignement
 Victime qui a perdu connaissance et qui respire
 Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas
 Les malaises
 Les traumatismes

Méthodes pédagogiques :

Exposé interactif
 Démonstrations pratiques
 Ateliers d'apprentissages des gestes

Conditions de validation :

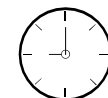
A l'issue de cette formation, une attestation recyclage PSC 1 est remise à chaque stagiaire qui a suivi intégralement la formation



Loi Code Formation :
R PSC 1



Nombre de participants :
1 formateur pour 10 apprenants



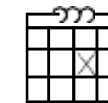
Durée :
3 à 6 heures



Coût :
Nous consulter



Lieu de formation :
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :
8 jours minimum



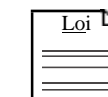
Pré-requis :
Titulaire du PSC 1 depuis moins de 2 ans



Formation continue :
Non obligatoire



Qualifications des formateurs :
Formateurs SST, PAE
PSC/PS



Textes officiels :
Recommandations PSC 1 de la DGCSGC
Loi du 13 août 2004



Objectifs :

Faire acquérir à son rythme à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile.

Elle sera capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. En particulier, elle doit être capable :

- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour elle-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- D'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté.
- De réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à :
 - Une obstruction des voies aériennes
 - Un saignement abondant
 - Une personne inconsciente qui respire
 - Une personne en arrêt cardiaque
 - Un malaise
 - Un traumatisme

Cette formation permet de limiter le temps de face à face pédagogique grâce à un outil d'apprentissage en ligne

Contenu de la formation :

- Accueil et présentation
- Protection (dont l'attaque terroriste)
- Alerte
- Conduite à tenir face à un saignement abondant
- Les positions d'attente en cas de traumatisme
- Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas
- Compressions thoraciques avec utilisation du défibrillateur
- Victime qui a perdu connaissance et qui respire
- Conclusion

Méthodes pédagogiques :

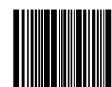
Partie théorique à distance via une plateforme Web d'une durée de 3 heures minimum sur l'apprentissage des conduites à tenir. L'apprenant dispose, sur cette plateforme, de démonstrations filmées ou photographies, d'arbres décisionnels, de schémas ainsi que d'entraînements sur QCM.

En face à face pédagogique (durée : 4h minimum)

- Réactivation mémoire
- Atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Cas concrets
-

Conditions de validation :

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissages pratiques et participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application.



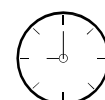
Code Formation :

FOAD PSC1



Nombre de participants :

1 formateur pour 10 apprenants



Durée :

3h00 à distance
4h00 en présentiel



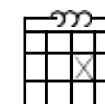
Coût :

Nous consulter



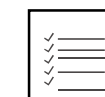
Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

3 semaines minimum



Pré-requis :

Âge minimum 10 ans



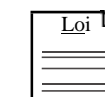
Formation continue :

Non obligatoire



Qualifications des formateurs :

Formateurs SST
PAE PSC/PS



Textes officiels :

Arrêté du 24/07/2011
Recommandations PSC 1
DGSCGC
RIF RIC PSC 1 FOAD de la
FNEDS



FI SST

Formation Initiale Sauveteur Secouriste du Travail

Objectifs :

A la fin de la formation, le sauveteur secouriste du travail SST, sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victimes.

Il doit être également capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Contenu de la formation :

Compétences visées :

Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

Être capable de réaliser une protection adaptée

Être capable d'examiner la ou les victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention en entreprise

Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'action de prévention

Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Être capable de secourir la ou les victime(s) de manière appropriée

Méthodes pédagogiques :

Exposé interactif

Démonstrations pratiques

Etude de cas

Mis en situations



Conditions de validation :

Les critères d'évaluations utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de sauveteur secouriste du travail sera délivré au candidat qui participe à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.



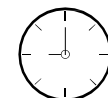
Code Formation :

FI SST



Nombre de participants :

4 à 10 participants par session



Durée :

14 heures



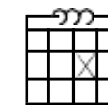
Coût :

Nous consulter



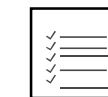
Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

1 mois minimum



Pré-requis :

Aucun



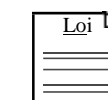
Formation continue :

Dans les 24 mois suivants la dernière formation



Qualifications des formateurs :

Formateurs SST



Textes officiels :

Documents de référence de l'INRS
RIF RIC SST de la FNEDS



FIA SST

Formation Initiale Allégée de Sauveteur Secouriste du Travail

Objectifs :

A la fin de la formation, le sauveteur secouriste du travail SST, sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victimes.

Il doit être également capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Contenu de la formation :

Compétences visées :

Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

Être capable de réaliser une protection adaptée

Être capable d'examiner la ou les victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention en entreprise

Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'action de prévention

Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Être capable de secourir la ou les victime(s) de manière appropriée

Méthodes pédagogiques :

Exposé interactif

Démonstrations pratiques

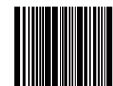
Etude de cas

Mis en situations

Conditions de validation :

Les critères d'évaluations utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de sauveteur secouriste du travail sera délivré au candidat qui participe à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.



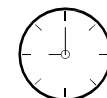
Code Formation :

FIA SST



Nombre de participants :

4 à 10 participants par session



Durée :

7 heures



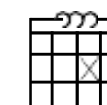
Coût :

Nous consulter



Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

1 mois minimum



Pré-requis :

Détenir le certificat de compétences PSC 1



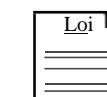
Formation continue :

Dans les 24 mois suivants la dernière formation



Qualifications des formateurs :

Formateurs SST



Textes officiels :

Documents de référence de l'INRS
RIF RIC SST de la FNEDS



MAC SST

Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

Objectifs :

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises en formation initiale SST. Elle est obligatoire afin de garder sa qualification de Sauveteur Secouriste du Travail.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Contenu de la formation :

Evaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de mesurer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.

Révision des gestes d'urgences.

Actualisation de la formation aux risques de l'entreprise ou de l'établissement, et aux modifications de programme.

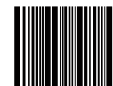
Méthodes pédagogiques :

- Exposé interactif
- Démonstrations pratiques
- Etude de cas
- Mis en situations

Conditions de validation :

La certification se déroule en 2 épreuves à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident, définie par le formateur. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux de la grille de certification des compétences définis par l'INRS.

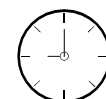
A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de SST, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui participe à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.



Code Formation :
MAC SST



Nombre de participants :
4 à 10 participants par session



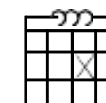
Durée :
7 heures



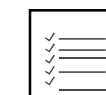
Coût :
Nous consulter



Lieu de formation :
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :
1 mois minimum



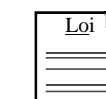
Pré-requis :
Aucun



Formation continue :
Dans les 24 mois suivants la dernière formation



Qualifications des formateurs :
Formateurs SST



Textes officiels :
Documents de référence de l'INRS
RIF RIC SST de la FNEDS



GEP

Gestes Et Postures

Objectifs :

Apporter les connaissances nécessaires afin de diminuer les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés aux activités physiques et de participer à l'amélioration des conditions de travail.
Former les stagiaires aux techniques de manutention et les adapter à leurs postes de travail

Contenu de la formation :

Définitions des bases : risques, AT, MP, TMS...
Analyse des comportements au quotidien – Définition des manutentions « manuelles » en intégrant la notion de poids
Apports sur l'étude comportementale
Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie
Enoncé des facteurs aggravants entraînant la détérioration du fonctionnement articulaire
Enoncé des 4 principales lésions relatives au disque intervertébral
Enoncé des atteintes musculaires, tendineuses et ligamentaires
Techniques gestuelles

Méthodes pédagogiques :

Exposé interactif
Démonstrations pratiques
Etude de cas
Mis en situations

Conditions de validation :

L'évaluation s'effectue tout au long de la formation.



Code Formation :
GEP



Nombre de participants :
4 à 10 participants par session



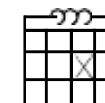
Durée :
4 heures



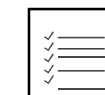
Coût :
Nous consulter



Lieu de formation :
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :
1 mois minimum



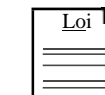
Pré-requis :
Aucun



Formation continue :
Non obligatoire



Qualifications des formateurs :
Formateurs SST



Textes officiels :



PRAP IBC

Prévention des Risques liés aux Activités Physiques IBC

Objectifs :

Former les salariés à la prévention des risques professionnels liés à l'activité physique et de leur donner la possibilité de prendre une part active à l'amélioration de leurs conditions de travail, dans l'objectif de réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Contenu de la formation :

La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque...
 Les accidents du travail, les maladies professionnelles et leurs préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
 Les principaux éléments de l'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
 Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS...
 Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit...)
 Les principales bases de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des charges.

Méthodes pédagogiques :

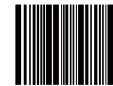
Apport de connaissances en santé et sécurité au travail
 Mises en situations au plus proche de l'activité réelle du salarié

Conditions de validation :

En vue de l'obtention du certificat, des épreuves certificatives sont proposées (QCM) de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles au travail.

Les compétences seront évaluées en continue durant la formation par le formateur PRAP en s'appuyant sur les évaluations prévues et à l'aide la fiche individuelle réalisée par l'INRS.

A la fin de la formation, si le participant a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat Acteur PRAP – Industrie, Bâtiment et Commerce.



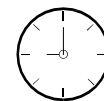
Code Formation :

PRAP IBC



Nombre de participants :

4 à 10 participants par session



Durée :

14 heures



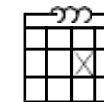
Coût :

Nous consulter



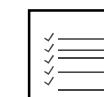
Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

1 mois minimum



Pré-requis :

Aucun



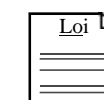
Formation continue :

Dans les 24 mois suivants la dernière formation



Qualifications des formateurs :

Formateurs PRAP



Textes officiels :

Documents de référence PRAP de l'INRS

**MAC PRAP** IBC

Maintenance et Actualisation des Compétences Prévention des Risques liés aux Activités Physiques IBC

Objectifs :

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale.

Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Contenu de la formation :

Révision de tout ou partie des techniques

Actualisation des compétences

Apport sur les éventuelles réformes

Son contenu est variable en fonction des années

Méthodes pédagogiques :

Exposé

Apport de connaissances en santé et sécurité au travail

Mises en situations au plus proche de l'activité réelle du salarié

Conditions de validation :

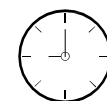
A la fin de la formation, si le participant a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat Acteur PRAP – Industrie, Bâtiment et Commerce.

**Code Formation :**

MAC PRAP IBC

**Nombre de participants :**

4 à 10 participants par session

**Durée :**

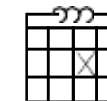
7 heures

**Coût :**

Nous consulter

**Lieu de formation :**

Dans nos locaux ou dans les vôtres

**Délai de mise en œuvre :**

1 mois minimum

**Pré-requis :**

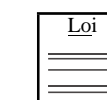
Détenir le certificat PRAP

**Formation continue :**

Dans les 24 mois suivants la dernière formation

**Qualifications des formateurs :**

Formateurs PRAP

**Textes officiels :**

Documents de référence PRAP de l'INRS



APS ASD

Acteur Prévention Secours/Aide et Soins à Domicile

Objectifs :

L'apprenant sera capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé. Véritable vecteur de la prévention, il peut proposer des améliorations de ses différentes situations de travail visant à répondre aux besoins, techniques, organisationnelles, humains et à l'amélioration de la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite. Il sera également en mesure de développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail ?

Contenu de la formation :

Prévention

Être capable d'être acteur de la prévention sur son lieu de travail
 Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail
 Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial ou professionnel
 Repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
 Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction
 Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses
 Identifier et proposer une solution simple pour une approche partagée
 Alerter la hiérarchie
 Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

Secours

Être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, d'incident ou de dysfonctionnement
 Situer le cadre juridique de son intervention
 Réaliser une protection adaptée
 Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
 Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
 Secourir la ou les victimes de manière appropriée

Méthodes pédagogiques :

Remue ménage pédagogique
 Etude de cas
 Exposé
 Démonstrations pratiques
 Atelier d'apprentissage du geste et du matériel
 Cas concrets



Conditions de validation :

La certification réalisée par le formateur donne lieu à l'obtention du certificat CPS.
 Le titulaire du CPS est réputé détenir par équivalence le certificat SST et le certificat PRAP IBC. Sa validité est fixée à 24 mois, la prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) d'une journée de 7 heures.



Code Formation :
APS ASD



Nombre de participants :
6 à 10 participants par session



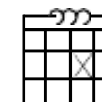
Durée :
3 jours



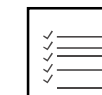
Coût :
Nous consulter



Lieu de formation :
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :
1 mois minimum



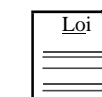
Pré-requis :
Intervenant à domicile



Formation continue :
Dans les 24 mois suivants la dernière formation



Qualifications des formateurs :
Formateurs APS/ASD



Textes officiels :
Documents de référence APS/ASD de l'INRS



MAC APS ASD

Maintien et Actualisation des Compétences Acteur Prévention Secours/Aide et Soins à Domicile

Objectifs :

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale.
Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Contenu de la formation :

Prévention

Être capable d'être acteur de la prévention sur son lieu de travail
Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail
Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial ou professionnel
Repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction
Informar la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses
Identifier et proposer une solution simple pour une approche partagée
Alerter la hiérarchie
Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

Secours

Être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, d'incident ou de dysfonctionnement
Situer le cadre juridique de son intervention
Réaliser une protection adaptée
Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
Secourir la ou les victimes de manière appropriée

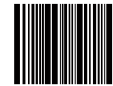
Méthodes pédagogiques :

Remue ménage pédagogique
Etude de cas
Exposé
Démonstrations pratiques
Atelier d'apprentissage du geste et du matériel
Cas concrets



Conditions de validation :

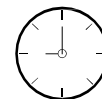
La certification réalisée par le formateur donne lieu à l'obtention du certificat CPS.
Le titulaire du CPS est réputé détenir par équivalence le certificat SST et le certificat PRAP IBC. Sa validité est fixée à 24 mois, la prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) d'une journée de 7 heures.



Code Formation :
MAC APS ASD



Nombre de participants :
6 à 10 participants par session



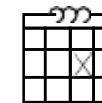
Durée :
7 heures



Coût :
Nous consulter



Lieu de formation :
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :
1 mois minimum



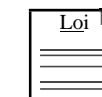
Pré-requis :
Intervenant à domicile



Formation continue :
Dans les 24 mois suivants la dernière formation



Qualifications des formateurs :
Formateurs APS/ASD



Textes officiels :
Documents de référence APS/ASD de l'INRS



EPI

Equipier de Première Intervention

Objectifs :

Mieux appréhender le feu, les causes d'apparition et les modes de propagation
 Savoir se comporter en fonction de la nature et de l'ampleur du sinistre
 Être capable d'utiliser le ou les moyen(s) le(s) mieux adapté(s) pour éteindre un début incendie
 Savoir quand et comment alerter les secours

Contenu de la formation :

La réglementation
 Le feu : causes et conséquences
 Le triangle du feu
 Le mode de propagation du feu
 Les classes de feu
 Les différents extincteurs
 L'effet des produits extincteurs sur le feu
 L'alerte et l'alarme
 Notions d'évacuation

Méthodes pédagogiques :

Exposé interactif
 Démonstrations pratiques
 Atelier d'apprentissage du geste et du matériel

Conditions de validation :

A l'issue de la formation, une attestation de stage est délivrée aux stagiaires ayant participé activement à l'ensemble de la formation.



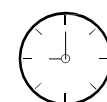
Code Formation :

EPI



Nombre de participants :

Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur



Durée :

3h00 (nous consulter pour un programme à la carte)



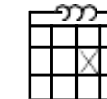
Coût :

Nous consulter



Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

15 jours minimum



Pré-requis :

Aucun



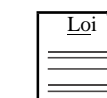
Formation continue :

Non obligatoire



Qualifications des formateurs :

Formateurs EPI



Textes officiels :

Documents de référence



ESI

Equipier de Seconde Intervention

Objectifs :

Cette formation vise à approfondir les connaissances incendies des équipiers de 1^{ère} intervention, à former à l'intervention sans l'attente des sapeurs-pompiers. L'équipier de seconde intervention doit être choisi parmi les équipiers de 1^{ère} intervention

Contenu de la formation :

Le feu
 Les moyens de première intervention
 Les moyens de seconde intervention
 La sécurité incendie dans l'établissement
 Formation pratique

Méthodes pédagogiques :

Exposé interactif
 Démonstrations pratiques
 Atelier d'apprentissage du geste et du matériel

Conditions de validation :

A l'issue de la formation, une attestation de stage est délivrée aux stagiaires ayant participé activement à l'ensemble de la formation.



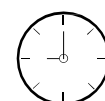
Code Formation :

ESI



Nombre de participants :

Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur



Durée :

1 à 3 jours selon la spécificité de l'entreprise



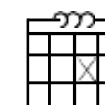
Coût :

Nous consulter



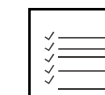
Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

15 jours minimum



Pré-requis :

Aucun



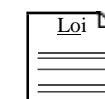
Formation continue :

Non obligatoire



Qualifications des formateurs :

Formateurs ESI



Textes officiels :

Documents de référence



EVAC

Equipier d'évacuation

Objectifs :

Connaître le signal d'alarme, les cheminements d'évacuations
 Acquérir les bons réflexes et savoir garder son calme
 Adopter les consignes de l'établissement, repérer le point de rassemblement
 Agir rapidement et efficacement sans se mettre en danger

Contenu de la formation :

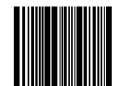
Définitions des missions respectives et spécifiques : guide d'évacuation et serre-file
 Evacuation : causes et conséquences
 Connaître les signalisations sonores, visuelles et lumineuses
 Gestion des PMR/PSH

Méthodes pédagogiques :

Exposé interactif
 Démonstrations pratiques
 Atelier d'apprentissage du geste et du matériel

Conditions de validation :

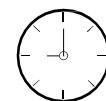
A l'issue de la formation, une attestation de stage est délivrée aux stagiaires ayant participé activement à l'ensemble de la formation.



Code Formation :
EVAC



Nombre de participants :
Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur



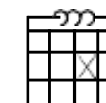
Durée :
3h00 (nous consulter pour un programme à la carte)



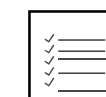
Coût :
Nous consulter



Lieu de formation :
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :
15 jours minimum



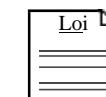
Pré-requis :
Aucun



Formation continue :
Non obligatoire



Qualifications des formateurs :
Formateurs Evacuation



Textes officiels :
Documents de référence



HOBO

Habilitation électrique

Objectifs :

Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique

Contenu de la formation :

Thèmes communs formation initiale

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effets du courant sur le corps humain
- Ouvrage ou installations
- Zones d'environnements et leurs limites
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnements et aux opérations
- Protection collective
- Equipements de travail utilisés : risques et mises en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et des installations électriques

Thèmes spécifiques BO HO HOV Exécutant

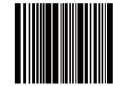
- Acteurs concernés par les travaux
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

Méthodes pédagogiques :

- Exposé interactif
- Démonstrations pratiques
- Echanges d'expériences
- Atelier d'apprentissage du geste et du matériel

Conditions de validation :

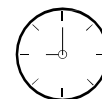
- Test d'évaluation via QCM et cas pratique.
- Un avis et un titre pré-rédigé sont adressés à l'employeur à l'issue de l'application pratique.



Code Formation :
HOB0



Nombre de participants :
Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur



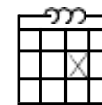
Durée :
7 heures



Coût :
Nous consulter



Lieu de formation :
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :
15 jours minimum



Pré-requis :
Aucun



Formation continue :
Non obligatoire



Qualifications des formateurs :
Formateurs habilitation électrique



Textes officiels :
Documents de référence



PIC F

Pédagogie Initiale Commune de Formateur

Objectifs :

Acquérir les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenant à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel.

Elle regroupe les bases de la pédagogie et sert de tronc commun dans le but de suivre des modules adaptés à l'unité que le futur formateur souhaite encadrer.

Contenu de la formation :

Evaluation du niveau de connaissance et celle restant à acquérir par les apprenants
Utilisation des supports pédagogiques

Démontrer et justifier les techniques, les procédures et l'utilisation du matériel
Organisation l'apprentissage des apprenants

Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité

Placer l'apprenant dans une situation de travail

Suivre un référentiel et adapter les activités

Evaluer l'apprenant

S'auto-évaluer dans un rôle de formateur

Etablir une communication dans le cadre de la formation

Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi

Gérer la mise en place d'une formation

Positionner le groupe en situation d'apprentissage

Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe

Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

Remue ménage pédagogique

L'étude de cas d'amorçage

Exposé

Démonstrations en temps réel

Mises en situations

Conditions de validation :

Une attestation de formation est délivrée par la FNEDS aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies dans l'arrêté du 8 août 2012.



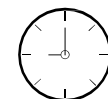
Code Formation :

PIC F



Nombre de participants :

5 à 10 personnes pour 1 formateur



Durée :

21 heures



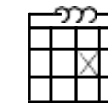
Coût :

Nous consulter



Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

1 mois minimum



Pré-requis :

Être majeur



Formation continue :

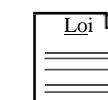
Néant (lié à la FC PAE)



Qualifications des

formateurs :

FDI et CEAF



Textes officiels :

RIC RIF FNEDS

Scénario pédagogique

PIC F



PAE FPSC

Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Premiers Secours Civiques

Objectifs :

Être capable d'organiser une séquence de formation, dev réaliser, de commenter, de justifier les gestes et conduites à tenir, de mettre en œuvre les techniques pédagogiques adaptées et de réaliser une évaluation des participants.

Contenu de la formation :

- Tâches administratives d'une formation PSC 1
- Le matériel pédagogique
- Utiliser un fil conducteur pour assurer la formation
- Animer une séquence
- Présenter la formation PSC 1
- Identifier une situation en étude de cas
- Réaliser une démonstration pratique
- Animer un atelier d'apprentissage
- Mettre les participants en situation de sauveteur
- Animer les conclusions du module
- Animer une séance de synthèse

Méthodes pédagogiques :

- Exposé
- Travaux de groupe de préparation de séquence
- Simulation de séquence
- Debriefing
- QCM

Conditions de validation :

La décision est prise à l'issue de la formation, au cours d'une réunion des formateurs sous la coordination du responsable pédagogique. Lors de cette réunion, chaque fiche de suivi est examinée, puis la décision d'avis est prise au vu des compétences acquises ou non.

Un avis final favorable est émis par l'équipe pédagogique lorsque : chacune des compétences n° 1 à 14 présente au moins un OUI dans la fiche de suivi ; et tous les éléments figurant sur la fiche de suivi des procédures et des techniques sont cochés.

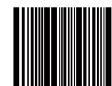
Dans les cas contraires, l'avis final est défavorable.

Cet avis est formalisé en bas de la fiche de suivi et d'avis, visé par les formateurs (dont le responsable pédagogique) ainsi que par l'apprenant.

Les avis seront communiqués aux apprenants par le responsable pédagogique à l'issue de cette réunion, qui rappellera que la certification finale reste du ressort du jury d'examen représentant la Préfecture.

La certification

Pour prendre cette décision de certification, le jury désigné par la Préfecture s'appuiera sur l'avis émis par l'équipe pédagogique (portant sur l'atteinte individuelle des compétences) ainsi que sur la légitimité de cet avis (portant sur le respect du processus d'évaluation du candidat par rapport aux dispositions du présent référentiel).



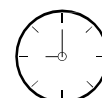
Code Formation :

PAE FPSC



Nombre de participants :

5 à 10 personnes pour 1 formateur



Durée :

43 heures



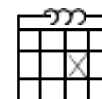
Coût :

Nous consulter



Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

1 mois minimum



Pré-requis :

Être majeur et titulaire du PSC 1 dernière version + PIC F



Formation continue :

6h par année



Qualifications des formateurs :

FDF et CEAF



Textes officiels :

RIC RIF FNEDS
PAE PSC
Recommandations PSC 1 de la DGCSGC



FC FPSC

Formation Continue des Formateurs de Premiers Secours Civiques

Objectifs :

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale.

Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Contenu de la formation :

Révision de tout ou partie des techniques

Actualisation des compétences

Apport sur les éventuelles réformes

Son contenu est variable en fonction des années

Méthodes pédagogiques :

Exposé

Travaux de groupe en préparation de séquence

Simulation de séquence

Débriefing

QCM

Conditions de validation :

A la fin de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences se voient délivrer une attestation de formation continue.



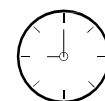
Code Formation :

FC FPSC



Nombre de participants :

5 à 10 personnes pour 1 formateur



Durée :

6 heures



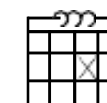
Coût :

Nous consulter



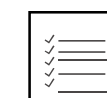
Lieu de formation :

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre :

8 jours minimum



Pré-requis :

Détenir la PAE FPSC et être à jour de formation continue



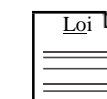
Formation continue :

6 h par année



Qualifications des formateurs :

FDF et CEAF



Textes officiels :

Recommandations PSC 1 de la DGCSGC
Scénario pédagogique PSC 1
Arrêté du 24/05/2000



Les conditions générales de vente.

PRÉAMBULE

L'Association Départementale de l'Education et de l'Enseignement du Secourisme dans l'Oise (AEDS 60), dont le siège social est situé au 112 rue des jacobins 60000 BEAUVAIS, organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE des Hauts de France sous le n° de déclaration d'activité 32600330460 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. La signature par le client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de l'AEDS 60, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que l'AEDS 60 ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 - INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par courrier électronique à l'adresse mail : contact@adeds60.com, sur notre site www.adeds60.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : 326 rue Henri Becquerel Bâtiment C7 60230 CHAMBLY. Votre inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial ou à réception de la convention de formation professionnelle signée et portant cachet commercial.

2 - ANNULATION - REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit (courrier ou email) à l'AEDS 60 et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer l'AEDS 60 par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse contact@adeds60.com, reçu au plus tard dix [10] jours calendaires avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de dix [10] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle), le montant de l'inscription reste dû en totalité à l'AEDS 60.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

3 - TARIFS - PAIEMENT

Tous les tarifs sont indiqués toutes taxes comprises. L'AEDS 60 n'est pas assujettie à la TVA. Nos tarifs comprennent la formation, les fichiers électroniques mis, le cas échéant, à disposition.



Si la documentation pédagogique remise pendant la formation est facturée, l'information en est portée dans la convention de formation. Il en est de même pour les frais de repas des participants, les frais de repas et/ou de déplacement et d'hébergement de l'intervenant. Ces derniers sont alors refacturés au réel.

Vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions à plusieurs formations ou de plusieurs participants. Pour ce faire, n'hésitez pas à nous contacter par courrier électronique à l'adresse contact@adeds60.com. Le règlement intégral devra intervenir avant le début de la formation, comptant et sans escompte à réception de facture.

En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si l'ADEDS 60 n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points. A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le client deviendra immédiatement exigible. Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze)% du montant des sommes exigibles.

4 - RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'ADEDS 60 ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'ADEDS 60 pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'ADEDS 60 ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - DROIT DE CONTRÔLE DE NOM SOCIETE

L'ADEDS 60 se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 5 [cinq] jours calendaires avant la date prévue.

L'ADEDS 60 se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

L'ADEDS 60 se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De refuser toute inscription ou accès à un client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.



6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'ADEDS 60 ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de l'ADEDS 60 ou de ses ayants droit.

7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de l'ADEDS 60. Les traitements automatisés des données nominatives réalisés ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL DATE ET NUMERO DE DECLARATION CNIL par la société NOM SOCIETE auprès de qui vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à l'ADEDS 60. Ces informations peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange auprès d'autres sociétés partenaires à des fins de prospections. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

8 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de grande instance de Nanterre sera seul compétent.